

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 28 octobre 2022

Séance du 28 octobre 2022 - Ouverture de séance à 21h.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Présidente), Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Martine BATUT.

Absents : Frédéric BECAMEL, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Jennifer GASC.

Sébastien LAURENT, a donné pouvoir à Christophe CLAMENS.

Christiane LUTRAND, a donné pouvoir à Pierre BOULDOIRES.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 19/09/2022 :

Approbation à l'unanimité.

2°) Délibération relative à la mise en place et à la rémunération des astreintes :

Mise en place des astreintes d'exploitation afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique (neige, verglas) sur l'ensemble du territoire. Ces astreintes seront organisées : sur la semaine complète et chaque week-end et jour férié en cas d'alerte météorologique et sur la période allant du 15 novembre au 15 avril.

Approbation à l'unanimité.

3°) Délibération relative au versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association SAJE:

Martine BATUT quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Madame le Maire rappelle que l'Association SAJE avait organisé une animation lors du repas des Aînés 2021. L'animation ayant représentée un coût pour l'association qui connaissait depuis un peu plus d'un an une baisse de ses activités ; et l'initiative ayant été saluée par les élus, une subvention exceptionnelle de 150 € au titre de cette animation lui sera versée. Approbation à 8 voix POUR.

4°) Délibération fixant le prix de vente de la terre végétale au lotissement :

Suite à la délibération du 5 septembre 2022, validant le projet de vendre la terre végétale suite aux travaux d'extension de voirie, il est proposé de revoir le tarif du mètre cube.

Après discussion et réflexion, le conseil municipal valide le tarif de 15€ le m3.

Approbation à l'unanimité.

5°) Délibération créant un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité :

En raison de l'accumulation de tâches et l'arrivée de la période hivernale, il convient de créer un poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois.

Approbation à l'unanimité.

6°) Délibération relative à la souscription d'un prêt pour financer l'extension de voirie :

Pierre BOULDOIRES quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Montant : 38 000€ - Taux 3.28% - Durée d'amortissement : 15 ans – Périodicité annuelle – Frais de dossier : 300€.

Approbation à 7 voix POUR.

7°) Questions diverses :

- ❖ Convention de déneigement avec Thierry TURLAN : Forfait mensuel de 160€ - 25€ de l'heure en intervention. Période du 15/11 au 15/04.

La séance est levée à 23h.